



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2023-16

JURY D'EXAMEN ET DE DIPLÔME

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté n°2023-15 relatif à la composition du comité de direction ;

Vu le règlement des études et des examens notamment l'article 2 alinéa 2 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de membres du jury d'examen et de diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, dit « Sciences Po Lyon », pour l'année universitaire 2023-2024 :

Présidente : Madame Hélène SURREL, directrice de Sciences Po Lyon ;

Membre : Madame Albane GESLIN, directrice des études et partenariats académiques.

Article 2 : Peuvent également être conviés : Monsieur Jérémy JAMMES, directeur des relations internationales, Madame Laure CHEBBAH-MALICET, responsable de l'orientation et des partenariats pédagogiques, et Monsieur Nicolas SIGOILLOT, coordinateur de la mobilité.

Article 3 : Les enseignants de l'Institut d'Études Politiques de Lyon peuvent être conviés à participer aux jurys le cas échéant.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 1^{er} septembre 2023

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL